

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

**2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénoles, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Héléne, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Héléne), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Absent : -

Secrétaire de séance : LE BERRE Héléne

Date de convocation et de transmission : 23 Mars 2023

Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants :
- dont « pour » : 31
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet 1-1.5 : Finances – Compte administratif 2022 – Budget Ordures ménagères

Franck PICHON et Jean-Claude MARLE, Vice-Présidents, présentent au Conseil Communautaire le compte administratif 2022 du budget Ordures Ménagères qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

<u>Recettes</u>	2 464 889,59 €
<u>Dépenses</u>	2 615 441,09 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2021</u>	265 749,74 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2022</u>	115 198,24 €

Section d'Investissement

<u>Recettes</u>	193 132,81 €
<u>Dépenses</u>	90 066,64 €
<u>Solde d'exécution de l'exercice 2021</u>	375 500,72 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2022</u>	478 566,89 €

La commission des finances, élargie aux membres du bureau communautaire, en date du 17 mars 2023, a émis un avis favorable,

La Présidente, Madame Josiane KERLOCH, ayant quitté la salle des délibérations, ne prend pas part au vote (elle ne peut également exercer le pouvoir donné par Madame PEREIRA Sandra),

Le Conseil Communautaire, sous la présidence d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-Présidente, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du budget Ordures Ménagères.

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

